



Commune de
St-Sulpice

MUNICIPALITÉ

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2016 - 2021

-

BILAN DE FIN DE LÉGISLATURE

MUNICIPALITÉ DE ST-SULPICE

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2016 - 2021

BILAN DE FIN DE LÉGISLATURE

Table des matières

Préambule.....	3
Bilan par service.....	4
1. Administration générale.....	4
2. Politique du personnel communal	5
3. Informatique	6
4. Transports et mobilité.....	6
5. Aménagement du territoire	7
6. Bâtiments communaux	7
7. Routes et chemins.....	8
8. Parcs, promenades et cimetière	8
9. Déchèterie.....	9
10. Assainissement.....	9
11. Églises - orgues	9
12. Sécurité.....	9
13. Affaires pré et parascolaires.....	10
14. Vie associative et culture	10
15. Logement.....	11
16. Développement économique.....	11
17. Développement durable	12
18. Bilan Finances.....	12
Bilan par municipal	13
1. Cécile Theumann.....	13
2. Anne Merminod	14
3. Marcel-André Panzera.....	15
4. Pierre-Yves Brandt.....	17

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

En novembre 2016, et comme le veut la tradition depuis 1986, la Municipalité présentait à votre Conseil communal son programme pour la nouvelle législature ; deux ans et demi plus tard, un point de situation vous était présenté, en particulier pour identifier l'avancement des différentes mesures.

Arrivés en fin de législature, les membres de la Municipalité ont souhaité reprendre cet exercice avec une nouvelle mise à jour de l'avancement des mesures, mais également un bilan personnel des membres de la Municipalité.

À titre de rappel, 48 objectifs avaient été identifiés en 2016 et regroupés en 17 catégories. Sur ces 48 objectifs, la situation est la suivante :

- ✓ 11 mesures ont été prises et sont achevées
- ↗ 9 mesures ont été prises et se poursuivent dans le temps
- 18 mesures sont en cours d'exécution
- ✗ 11 mesures n'ont pas été traitées lors de cette législature

Un point supplémentaire a été ajouté pour traiter du bilan des Finances.

Les objectifs généraux, toujours valables aujourd'hui, étaient les suivants :

La Municipalité doit tenir compte des changements et des évolutions de la structure de la population communale, dans un district et une région en pleine mutation. Il lui incombe en particulier de gérer les conséquences de l'entrée en vigueur en 2011 du nouveau plan général d'affectation (PGA) notamment sous l'angle de l'accroissement de la population et des besoins en terme d'infrastructures, de transports et d'accueil.

Son but principal reste l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population.

La Municipalité se penche sur ces questions tout en gardant à l'esprit les tâches implicites et courantes que requièrent l'entretien et la gestion du patrimoine communal tout en conservant des finances communales équilibrées.

Bien entendu, de nombreux autres projets ou dicastères ont été développés pendant cette législature. Nous renvoyons le lecteur au rapport de gestion de la commune qui les détaille plus avant.

Bilan par service

1. Administration générale

Augmenter la qualité des prestations fournies par la mise en place d'une organisation claire

Depuis 2016, un gros effort a été consenti dans la clarification et la structuration de l'organisation de l'administration communale par la mise en place et la communication de l'organigramme structurel.

Depuis 2020, chaque employé est au bénéfice d'un cahier des charges signé et la plupart des services disposent de délégations de compétences approuvées par la Municipalité.

Avec l'introduction d'une structure matricielle et d'une division par services fonctionnelle, l'administration communale développe, depuis 2019, des procédures transversales permettant de définir clairement les rôles et responsabilités et, ainsi d'améliorer son efficacité générale.

Un bilan annuel est réalisé chaque année ce qui permet de fixer des objectifs, permettant ainsi de suivre leur travail et d'assurer une gestion proactive de l'administration. Pendant ce bilan, les besoins en formation sont discutés entre les employés et les chefs de services.

Actualiser les règlements communaux qui le nécessitent

Les règlements suivants ont été actualisés ou introduits depuis le début de la législature

- règlement communal sur l'octroi d'une aide individuelle pour les logements protégés,
- règlement de police (concernant le *littering*),
- règlement sur la protection des arbres,
- règlement sur la LPP des membres de la Municipalité,
- règlement sur le stationnement privilégié,
- règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable et du Fonds communal pour l'éclairage public,
- règlement sur la taxe de séjour (intercommunal).

Ces règlements s'accompagnent, le plus souvent, de directives ou de prescriptions d'application du ressort de la Municipalité.

Les règlements suivants sont encore à l'état d'étude et devront être repris lors de la prochaine législature :

- règlement du personnel,
- règlement sur les procédés de réclame,
- règlement sur la vidéo-surveillance

Renforcer la communication tant à l'externe qu'à l'interne

Un nouveau site web communal a été développé, améliorant sensiblement la mise à disposition des informations communales tant pour les habitants que pour les visiteurs. Ce nouveau site est également automatiquement relié à l'App InfoOuest qui représente certainement une première version de l'outil du futur pour la transmission des informations dans l'Ouest lausannois.

Parallèlement, les informations de la Municipalité ont été détaillées et étoffées dans le Serpeliou avec, par exemple, le retour d'un billet ou la présentation des services communaux.

À l'interne, de nouvelles méthodes de communication ont été développées en parallèle avec la mise en place de la nouvelle organisation. À titre d'exemple, une séance mensuelle des responsables de service a été mise sur pied.

2. Politique du personnel communal

○ Conduire une réflexion sur l'adaptation de l'effectif du personnel communal des différentes unités en regard de l'augmentation de la population

Une première étude a été confiée à la société Organize qui a rendu son rapport à la fin de l'année 2017. Suite à cette étude, plusieurs postes ont été définis et inclus dans les budgets 2018 et 2019 :

- une opératrice de saisie et un assistant « payroll » au Service des finances,
- un responsable des bâtiments communaux,
- une responsable du réfectoire,
- une responsable des ressources humaines.

D'autres postes ont été identifiés suite à des besoins spécifiques de développement par service (nouveaux et existants) :

- une déléguée à la promotion économique, au développement durable et au tourisme,
- une assistante supplémentaire au service technique,
- une assistante à l'UAPE.

Avec l'ouverture de la crèche prévue en 2021, la Municipalité a également créé, dès 2020, un nouveau service « Enfance et Jeunesse », dirigé par une cheffe de service, qui regroupe la garderie, le réfectoire et l'UAPE.

○ Adapter le règlement du personnel et la grille salariale aux évolutions légales et pratiques en gardant les principes d'équité de traitement

La révision du règlement du personnel et de la grille salariale est en cours. Ce travail a été pris en main par la responsable des ressources humaines, qui a débuté son travail en octobre 2018, et a permis de déposer le préavis correspondant en 2020.

Une première séance a eu lieu en août 2020 avec la commission de gestion du Conseil communal, suite à laquelle la Municipalité a décidé de retirer le préavis pour retravailler le règlement en fonction des remarques et demandes reçues.

Ce travail est encore en cours.

🔗 Assurer la formation continue du personnel et devenir entreprise formatrice par l'engagement et l'encadrement d'apprentis dans les différentes unités-services

3 apprentis ont été engagés dès 2017 (administration et UAPE) et la commune poursuit dans cette voie, convaincue des bénéfices d'être une entreprise formatrice.

Par ailleurs, l'ensemble du processus de formation continue, jusqu'alors dispersé dans les services, a été confié à la responsable des ressources humaines ce qui a permis de rationaliser les coûts et le processus.

La Municipalité a également le souci que le personnel communal puisse monter en compétence et ainsi répondre aux besoins croissants de la population tout en étant à même de discuter d'égal à égal avec les autres instances cantonales et communales.

3. Informatique

○ Poursuivre l'implémentation des projets informatiques

Les migrations de l'ERP communal et du système comptable ont été complétés en 2017. Après quelques débuts douloureux, principalement dû aux manques de tests, ces systèmes sont maintenant opérationnels.

Parallèlement, un nouveau système de contrôle du temps de travail des employés (directement lié au module salaires du système comptable) est en cours d'implémentation et devrait être totalement opérationnel dans la seconde moitié de 2021.

Enfin, d'autres projets informatiques spécifiques à des services (service technique, service des bâtiments, office de la population, secrétariat municipal) restent encore à étudier ou à finaliser (tel que MaCantine au réfectoire).

✓ Améliorer les prestations en ligne (guichet virtuel) et offrir un accès rapide à l'information à la population au travers d'un nouveau site internet

Le nouveau site internet communal est en fonction depuis 2017.

Un guichet virtuel pour la réservation des salles communales est prêt à entrer en service dès que les restrictions de location liées à la pandémie du Covid-19 seront levées.

Parallèlement, la Commune de St-Sulpice fait partie des communes pilotes pour le développement du guichet virtuel cantonal pour l'office de la population (projet eDeveloppement) qui est attendu pour 2022.

Enfin, un outil de prise de rendez-vous en ligne (accompagné d'une nouvelle procédure de traitement des dossiers) a été mis en service au printemps 2021 à l'Office de la population, permettant ainsi de gagner un temps précieux tant pour les administrés que pour les employés.

✓ Équiper en fibre optique les bâtiments communaux afin d'augmenter les bandes passantes

L'ensemble des bâtiments communaux (à l'exception de la voirie) sont reliés par la fibre optique depuis 2020, offrant ainsi une rapidité de transmission qui permet d'améliorer l'efficacité de l'administration.

4. Transports et mobilité

✗ Analyser et adapter les flux de circulation en adéquation avec les nouveaux quartiers

Ce projet n'a pas débuté.

✓ Examiner une alternative au déplacement de la ligne 701 sur la RC 1

Une étude a été demandée aux tl pour une desserte fine de St-Sulpice et pour permettre aux habitants des quartiers de se rendre sur la RC1 ; les alternatives présentées ne convenaient cependant pas à la Municipalité. Les tl ont également fourni une étude proposant un déplacement de la ligne 31, solution également rejetée par la Municipalité, principalement à cause du transport des écoliers.

○ Poursuivre le développement des zones 30 km/h et étudier une zone de rencontre 20 km/h au centre du village devant la Maison de Commune

Les travaux liés au plan d'affectation des Jordils ont mis en évidence les problèmes de circulation au centre du village. Suite à la tenue d'une séance participative ouverte à la population, la Municipalité a mis à l'enquête une zone de rencontre provisoire en collaboration avec l'ENAC (EPFL). L'essai devait avoir lieu à partir de mai 2020. Il a été reporté en raison de la pandémie mais peut être repris par la nouvelle Municipalité.

- Contribuer à mettre en place un réseau d'itinéraires cyclables en collaboration avec les autres communes de l'Ouest lausannois (SDOL)

Le réseau d'itinéraires cyclables de l'Ouest lausannois fait partie intégrante du Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL). Il s'agira, pour la prochaine Municipalité, de concrétiser les mesures préconisées par le PDi-OL.

- ✗ Soutenir en tant que répondant des communes de l'Ouest lausannois le développement d'un système de transport public automatique par le consortium City Mobil2

Ce projet n'est plus d'actualité au sein de l'Ouest lausannois.

5. Aménagement du territoire

- ✗ Revoir et, le cas échéant, adapter les dispositions des plans fixant les limites de construction

La priorisation de cet objectif a été redéfinie. Il n'a dès lors pas été activé.

- Sauvegarder les intérêts et le patrimoine communal dans le cadre des projets de renaturation de l'embouchure de la Venoge

Le Canton a réactivé les deux projets de renaturation de la Venoge et de la Chamberonne à la mi-2018.

La Commune de St-Sulpice a été entendue par la commission du Grand Conseil concernant le premier de ces projets, particulièrement à propos des amarrages le long de la Venoge. Afin de poursuivre le projet lié à la Venoge, les modalités de financement devront être définies.

- ✓ Sauvegarder les intérêts et le patrimoine communal dans le cadre des projets de renaturation de l'embouchure de la Chamberonne

En ce qui concerne la Chamberonne, l'impact territorial de la renaturation sera minime territorialement et nul financièrement, l'entier du projet étant pris en charge par la Ville de Lausanne.

- ✗ Régler le statut juridique des constructions sises dans le périmètre du Laviau

Ce projet n'a pas encore débuté. Il sera lié au futur projet de renaturation de l'embouchure de la Venoge et des aménagements directement liés.

- ✗ Compléter le cheminement piétonnier public entre le cimetière et le centre-village

Ce projet n'a pas été traité.

6. Bâtiments communaux

- ✗ Mettre en place une politique d'entretien du patrimoine communal selon une stratégie du maintien de la valeur des immeubles, sous l'angle de l'efficacité énergétique (économies d'énergie et développement des énergies renouvelables)

La définition de la politique d'entretien du patrimoine communal ainsi que des outils nécessaires (informatiques en particulier) a été confiée au responsable des bâtiments communaux, qui a pris ses fonctions en décembre 2019.

Des premiers résultats ont été présentés dans le cadre du rapport de gestion 2020. Ils devront encore être affinés et complétés les prochaines années.

✘ Réalisation d'une salle polyvalente dans la zone d'utilité publique des Pâquis

Ce projet n'a pas encore débuté. Cependant, la Municipalité a repris le Foyer paroissial à sa charge et l'a affecté en bâtiment communal.

✘ Construire des toilettes publiques au Parc du Pélican

Ce projet a été annulé. Des toilettes provisoires sont installées chaque été, permettant de satisfaire les besoins des utilisateurs en parallèle à l'utilisation des toilettes publiques des Pierrettes.

7. Routes et chemins

○ Chemin du Bochet, étape 1 (rue du Centre - chemin du Russel) et éventuellement étape 2 (chemin du Russel au carrefour du Pâqueret)

La réfection du chemin du Bochet (étape 1) s'est terminée à l'été 2019 ; l'étape 2 pourra être engagée ultérieurement en fonction des priorités financières. Dans l'intervalle, la réfection du chemin du Russel est devenue prioritaire une étude ayant déjà été réalisée.

○ Rue du Centre et rue des Jordils, en adéquation avec le Plan de quartier Les Jordils

Ce projet est dépendant de l'avancement du projet des Jordils (plan de quartier, puis permis de construire), pour le secteur situé à l'Ouest du village. En ce qui concerne le centre du village, des mesures de modération du trafic devront être prises quel que soit l'avenir du plan de quartier.

○ Étape 3 de la requalification de la RC1

Le financement a été accordé, les travaux sont en cours sous la direction de la DGMR.

8. Parcs, promenades et cimetière

✓ Réaménager et agrandir le cimetière, créer un columbarium

Suite à l'acceptation du préavis par le Conseil communal, une désaffectation partielle du cimetière a été conduite au printemps 2019, permettant de libérer l'espace nécessaire pour les futures tombes cinéraires ou de corps. La création d'un colombarium a finalement été abandonnée, compte tenu de la faible demande pour ce type de sépulture.

○ Adapter et réaménager les places de jeux du Parc du Russel et du Parc des Pierrettes

La priorité de ce projet a été revue à la baisse. Cependant, des engins de fitness ont été installés tant au parc du Russel qu'au parc des Pierrettes (ainsi qu'au Débarcadère) en 2019.

Début 2021, un projet de refonte complet de la place de jeux du Russel a démarré, il devrait se poursuivre jusqu'en 2022 ; les investissements de la commune ne permettant pas d'assurer ce projet, un partenariat public-privé a pu être trouvé pour en assurer le financement.

9. Déchèterie

Déménager ou réaménager la déchèterie

La Municipalité a présenté au Conseil communal un préavis de rachat d'une parcelle située dans la zone artisanale, potentiellement en vue du déménagement de la déchèterie et de la voirie. Le rachat a été réalisé en 2019.

Depuis, ce projet n'a pas été activé.

10. Assainissement

Identifier les éléments du réseau des canalisations d'eaux usées et eaux claires, définir leur statut (juridique)

Cette étude est effectuée dans le cadre du projet "État 0", qui a pour double objectif d'obtenir un état des lieux complet du réseau de canalisations (d'une part) et d'établir une planification des travaux d'entretien par zone (d'autre part). Ce projet devrait se terminer en été 2021.

Mettre sur pied une planification d'entretien des canalisations (EC + EU) relevant du domaine public

Voir réponse précédente.

11. Églises - orgues

Conduire avec le groupe d'étude le projet de "relevage" (rénovation) des orgues ou de nouvelles orgues correspondant au site de l'église romane, édifice inscrit aux monuments historiques

Le premier projet présenté au Canton a été refusé ; le groupe étudie un deuxième projet de construction d'orgues, il travaille avec un architecte. Peu d'avancement depuis 2019.

12. Sécurité

Renforcer la police de proximité et revoir les contrats de sécurité privée

Un important travail a été effectué afin de redéfinir l'ensemble des tâches de sécurité privée. Un nouveau contrat a été conclu avec la société Protectas qui assure plusieurs rondes différentes, selon la saison et les besoins, dans les parcs publics et aux alentours de certains bâtiments communaux (refuge, toilettes publiques, ...).

La police de proximité a été développée par la Police de l'Ouest et a mis en place une politique de sensibilisation aux nuisances sonores. En outre, le nombre de patrouilles a pu être augmenté pendant la belle saison.

Contribuer à la fusion des 3P (Police, Protection civile, Pompiers/SDIS) dans le district de l'Ouest lausannois

Ce projet a été abandonné par l'ensemble des Syndics du district.

13. Affaires pré et parascolaires

Développer les capacités d'accueil des enfants en âge préscolaire par la création d'une crèche/garderie

La garderie de St-Sulpice est en construction et devrait ouvrir ses portes à la rentrée scolaire 2021.

Augmenter la capacité d'accueil de l'UAPE

Un nouveau groupe de 12 enfants a été ouvert en août 2017. Il a fallu effectuer quelques travaux, financés par les subventions accordées par le Canton et la Confédération, lors de la création de nouvelles places d'accueil.

Améliorer la capacité d'accueil de la cantine

L'organisation de la cantine a été complètement revue à la rentrée 2018. Les mesures organisationnelles et humaines prises à cette occasion ont permis de pratiquement doubler la capacité d'accueil.

14. Vie associative et culture

Poursuivre les soutiens apportés aux sociétés sportives et culturelles de la commune et de la région

Le soutien financier / logistique pour ces associations reste important et n'a pas été touché par les restrictions budgétaires. Divers processus ont été mis en place pour gérer plus efficacement le support de la commune à ces associations.

La commune compte deux associations sportives supplémentaires, le club de taekwondo et le club de plongée, tous deux soutenus financièrement et logistiquement.

Une étude auprès des jeunes de la commune a permis de déceler des besoins spécifiques, notamment le souhait d'un club de volley pour les filles. Projet à l'étude.

Des engins de fitness extérieurs couplés à un parcours intramuros ont été installés en 2020.

Poursuivre le soutien au Réseau 4 S

Le soutien à cette association et à la sortie des aînés reste important et n'a pas été touché par les restrictions budgétaires.

Pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, la commune a assuré un soutien psychologique aux aînés et aux personnes en difficulté, ceci en collaborant en particulier avec un groupe d'aide développé par des citoyens.

Poursuivre le soutien à la Société de développement (SDD) dans ses activités culturelles

Le soutien financier à la SDD a été augmenté, le programme présenté par la SDD est riche et attire un public varié.

Encourager les animations et les manifestations locales

La commune a soutenu de façon importante la fête de l'Abbaye en été 2018. De même, elle a octroyé un prêt important à la Jeunesse, qui organise la manifestation du 100^{ème} anniversaire de la FVJC (Fédération Vaudoise des Jeunes Campagnardes). Elle continue de soutenir financièrement et/ou logistiquement les diverses et nombreuses manifestations organisées par l'une ou l'autre des sociétés locales.

La Municipalité a également soutenu et aidé à l'organisation de « Cap sur l'Ouest », journée de mobilité douce bisannuelle.

Bien entendu, les effets de la pandémie sanitaire se sont fait durement ressentir sur l'organisation d'animations et de manifestations locales depuis le début 2020.

Favoriser l'accueil des nouveaux habitants

Une nouvelle brochure de bienvenue, liée à une refonte de la soirée pour les nouveaux habitants a été mise en œuvre en 2019.

La soirée prévue en 2020 a malheureusement dû être annulée en raison de la situation sanitaire.

15. Logement

Encourager la création de logements à loyers modérés

Il est plus difficile d'encourager la création de logements à loyer abordable, aucune mesure de cet ordre n'existant dans le RGATC. Ce sont des privés qui construisent et, pour compenser les loyers abordables, ils demandent une plus grande surface constructible, d'où une densification plus grande de la commune.

Le projet de plan d'affectation des Jordils prévoit un quota de logements à loyer abordable. En outre, la Municipalité a négocié une convention qui favoriserait prioritairement les habitants de St-Sulpice pour tous les nouveaux logements proposés à la location dans le périmètre des Jordils.

Adopter un règlement pour l'aide au logement pour les seniors de St-Sulpice en matière de logements protégés

Le règlement a été adopté par le Conseil communal en 2017.

16. Développement économique

Favoriser et encourager l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois et générant des revenus fiscaux

De gros projets sont actuellement à l'étude.

Entretenir la collaboration avec les Hautes Écoles

Une étude avec des étudiants (pack de bienvenue) a été conduite en 2018.

Suite à la participation à divers workshops universitaires, la commune s'est positionnée comme terrain d'étude/d'expérimentation pour des projets venant des Hautes Écoles. Premier en date, un projet de voiture de course électrique et durable, mené par 50 étudiants de l'EPFL, a été finalisé dans des locaux mis à disposition par la commune.

Soutenir les commerces de proximité et de production locale

Une étude de satisfaction auprès de la population a été menée au printemps 2018, qui a notamment permis de déceler les points forts/faibles des commerces de proximité et identifier les souhaits des Serpeliens. De là découlent plusieurs projets, dont la livraison à domicile couplée avec la déchèterie, un vélo cargo à disposition de l'épicerie pour ses livraisons, un pack de bienvenue mettant en avant les commerces locaux, un projet de marché, etc.

Une soirée entreprises-Municipalité a été initiée en 2018 afin d'encourager les liens. Plus de 50 personnes y ont participé.

Enfin, les achats pour le réfectoire scolaire et l'UAPE, en dehors de la commande des repas, se font chez les commerçants du village (épicerie, boulangerie, droguerie).

Pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, la Municipalité a encouragé la consommation locale par la distribution de bons à l'ensemble de la population ainsi que par un soutien financier aux commerces les plus touchés.

17. Développement durable

- ✓ Identifier à l'aide d'un groupe de travail quels sont les champs d'action et les objectifs prioritaires à atteindre pour favoriser le développement durable au sein de la commune

Le profilographe a été développé et finalisé lors de la première année de législature. Il a permis de faire ressortir les priorités du développement durable, que ce soit l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, des actions de mobilité douce, des projets d'intégration sociale...

Le label « Commune en santé », qui met en avant les activités soutenues par la commune pour la santé de ses habitants/entreprises/employés, a été obtenu en 2019.

En sus, plusieurs petits projets ont vu le jour, tel que les bacs «incroyables comestibles», le développement de promenades vertes à travers la commune (projet évolutif), des jardins potagers communautaires, un vélo cargo en location, des actions contre les plantes invasives.

- ✓ Étudier la possibilité de créer un fonds communal pour encourager l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Le règlement correspondant a été approuvé par le Conseil communal en 2020.

- Revoir la possibilité d'implanter une station de vélos en libre-service

Ce projet a été suspendu dans l'Ouest lausannois suite à des incivilités commises sur les vélos en location.

18. Bilan Finances

Le taux d'imposition a été maintenu à 55 malgré l'impact d'une péréquation qui a augmenté de façon peu prévisible au cours de la législature, jusqu'à 2/3 des charges de fonctionnement. La marge d'autofinancement s'est grandement détériorée, à l'exception de celle de 2018 suite à un important recours qui a abouti et qui a réduit considérablement la facture péréquative. Aucun nouvel endettement n'a été conclu pendant cette période, seul l'emprunt de l'école de CHF 12 M. reste ouvert sans être toutefois amorti. Sur toute la période, les investissements se sont montés à un peu plus de CHF 14 M.

La transition vers une gestion analytique et transparente des finances communales, un meilleur suivi du budget et des comptes sont vite devenus des nécessités, ce qui a conduit ce secteur de l'administration à se doter de ressources, d'outils et des compétences plus pointues. La mise en place d'un système de contrôle interne en est le dernier exemple, ceci afin d'assurer un contrôle et une rigueur devenus incontournables.

Bilan par municipal

1. Cécile Theumann

Lors de mon entrée en fonction, en cours de législature, les défis étaient nombreux, consécutifs à un développement conséquent de notre commune, ainsi qu'à des citoyens et un Conseil devenant plus exigeants.

En effet, nous devions gérer une période de transition violente. Notre mode de fonctionnement et nos priorités n'étaient pas toujours en adéquation avec les besoins issus de la structure changeante de la commune et des évolutions extérieures. Le temps que j'ai dévolu dans mes domaines d'activité à mener à bien cette transition et à développer des méthodes et moyens modernes n'a pu être consacré à d'autres priorités.

Ces réformes, bien qu'ayant déjà porté leurs fruits, ne sont pas encore achevées et vont nécessiter encore du temps et de l'énergie lors de la législature à venir.

Le secteur des finances, que j'ai repris à mi-mandat, a été la partie la plus prenante de mon activité. Dans ce domaine, les chantiers ont été nombreux.

La Bourse a été entièrement réorganisée et professionnalisée. La gouvernance a été adaptée aux normes en vigueur avec le développement d'un système de contrôle interne et de processus standardisés. La gestion des finances publiques a ainsi pu être conduite de manière rigoureuse et transparente ; les outils à disposition de la Municipalité permettent aujourd'hui d'avoir une vue précise de la situation et de l'avenir. Mais le cœur du problème demeure celui de la péréquation, qui prive la commune des 2/3 de ses recettes financières. Cette question a suscité de nombreux débats qui ont, malheureusement, tous conduit à la même conclusion : la cause des communes favorisées n'est pas une priorité pour le Canton ni pour la majorité des communes. La Municipalité s'est engagée dans le processus de négociation conduit par l'UCV, qui paraît être le seul à même de garantir une prise en compte de la situation de notre commune.

Une des questions qui occupera les autorités durant la prochaine législature est celle de l'impôt. Depuis de nombreuses années, St-Sulpice bénéficie d'un taux d'impôt communal très attractif, inchangé à 55. Pourra-t-il le rester longtemps ? Les finances communales ne pourront plus supporter un déficit devenu structurel au fil des années et notre commune devra poursuivre ses investissements afin de maintenir le standard qualitatif en vigueur et améliorer les infrastructures communautaires.

Pratiquement inexistante il y a 5 ans, la problématique du développement durable s'est intensifiée, amenant à la création d'un dicastère et de ressources dédiées pour y répondre ; la mesure phare en a été la mise en place d'un régime de subventions pour informer et soutenir financièrement les citoyens dans leur démarche de lutte pour le climat. L'introduction d'une commission de citoyens pour préaviser ces mesures est une première action participative concluante qui en amènera certainement d'autres, à l'instar de ce qui prévaut de plus en plus dans plusieurs villes et communes du pays.

Dans le domaine économique, une enquête de satisfaction au sein de la population a mis en évidence des besoins d'une vie commerciale locale pérenne et plus active ; néanmoins difficiles à mettre en place par manque de ressources et un budget quasi-inexistant. Des mesures telles qu'une adaptation des horaires d'ouverture seront nécessaires pour contribuer à pérenniser ce secteur d'activité.

Les projets d'implantation d'entreprises ont quant à eux été sujets aux contrecoups de la situation économique. La crise du COVID-19 a modifié et/ou retardé ces projets, qui ne restent pas moins une priorité importante.

Dans d'autres dicastères moins conséquents, une enquête auprès des jeunes pour cerner les besoins et les attentes, de nouvelles prestations telles que les engins fitness et les jardins communautaires, un soutien plus normé aux associations locales, sont toutes des réalisations qui contribuent au développement d'activités intergénérationnelles nécessaires à la vie de village.

Le domaine du social reste en très grande partie géré par des institutions intercommunales. La commune n'intervient que dans des situations extraordinaires, telles que lors de la première vague de la crise du COVID-19, qui a vu une partie de l'administration se mobiliser pour mener une action de soutien aux aînés qui fut très appréciée.

Enfin, la labellisation « Commune en santé » a positionné la commune parmi les pionnières du canton à défendre cette problématique et à l'inscrire dans ses missions de base, pour le bien-être de ses concitoyens.

2. Anne Merminod

En 2016, l'UAPE comptait 48 places et la liste d'attente s'allongeait. En effet, parmi les nouveaux habitants, de nombreuses familles ont pris domicile dans notre commune. Ces familles, cumulant souvent deux emplois, avaient besoin d'un lieu pour accueillir les enfants en dehors des périodes scolaires.

En 2017, l'UAPE a pu accueillir un groupe de plus pour le repas de midi. Quelques travaux et une nouvelle organisation ont permis d'offrir 60 places. La liste d'attente s'est considérablement réduite, mais le répit fut bref. En 2020, une vingtaine de familles n'avaient pas de solution de garde. Écoline a ouvert un groupe en urgence. En 2021, une véritable collaboration public-privé a vu le jour entre Écoline et la commune.

De plus, une association de parents s'est formée pour organiser un accueil complémentaire et répondre aux besoins de tous les enfants.

L'acceptation par le Conseil communal de la construction d'une garderie fut un des points forts de cette législature. Dès le 15 août 2021, la commune offrira 44 places. Plus de la moitié des enfants inscrits viennent de St-Sulpice. L'acceptation de ce préavis a été le fruit d'un long travail de persuasion auprès des conseillers communaux. La Municipalité soutenait ce projet à l'unanimité. Ce fut un travail collectif mené à terme pour le bien de notre commune. On se réjouit de fêter l'inauguration dès que la situation sanitaire le permettra.

Un véritable service enfance-jeunesse est en construction, regroupant la garderie, le réfectoire et l'UAPE. Depuis l'inauguration du collège en 2015 jusqu'au 31 décembre 2020, le nombre d'enfants et de jeunes de 0 à 18 ans est passé de 726 à 1008. Une commune vivante et jeune implique aussi du travail : assurer la prise en charge de la journée continue à l'école, créer un centre de rencontre pour les adolescents, etc.

La commune avance, trop lentement aux yeux des parents, mais la route est encore longue pour faire comprendre les besoins de cette population et admettre que les besoins des parents ont évolué. Les communes et le canton soutiennent les parents dans la prise en charge des enfants.

Au sein de l'école, une réorganisation est en cours. Il est difficile, encore maintenant, de savoir ce qui se passera avec les 7-8P. S'ils restent à St-Sulpice, cela signifiera un agrandissement de l'école et s'ils vont à Chavannes ou à Ecublens, des trajets en bus à payer. La décision ne dépend pas que de notre commune, mais aussi du canton et des communes voisines.

La partie de la population qui a le moins évolué depuis 2015 sont les personnes de 65 ans et plus, passant de 668 à 804 habitants. Pourtant ces personnes ont aussi des besoins qu'elles veulent faire entendre.

Dans le tourisme, une nouvelle loi sur la taxe de séjour a vu le jour. Elle devrait entrer partiellement en vigueur dès janvier 2022. Au sein de la commune, le fonds est utilisé de manière plus large : la célébration du 1^{er} Août et la fête au village sont maintenant prises dans ce fonds, de même que les engins de fitness. Par la suite, il conviendrait d'ajouter certains points : l'entretien des plates-bandes et des plages par exemple.

Les touristes viennent à St-Sulpice soit pour une activité culturelle, mise à l'agenda de Lausanne tourisme ou celui des activités culturelles, soit pour profiter du lac et des restaurants. Beaucoup logent à Lausanne et viennent à pied ou en bateau jusque chez nous. Ce sont eux aussi qui stimulent les commerces.

De façon croissante, la commune soutient la Société de développement, tant sur le plan financier que par le travail de la voirie et la mise à disposition du Centre 52. La SDD est très vivante. Ses concerts et ses expositions se font connaître au-delà des frontières villageoises. Un festival des arts de la rue devait voir le jour en 2020, il a été reporté en 2021.

Au terme de cette législature, on voit le travail fait et celui qui reste à faire dans tous les domaines. Les idées sont là. Les finances ne suivent pas et la Municipalité n'a pas de baguette magique. Il faudra faire des choix, avancer dans certains domaines et pas dans d'autres. Ce sera difficile tant l'envie d'avancer partout est grande et les attentes bien présentes. Il faudra aller au moins un bout, même si ce bout diffère de l'idée de départ.

Au seuil de la nouvelle législature, je me réjouis de continuer le travail d'équipe. Les défis qui nous attendent sont nombreux et passionnants.

3. Marcel-André Panzera

Police Ouest

Lors du début de la législature 2016-2017, l'association pour la Sécurité dans l'Ouest lausannois entrait dans sa 8^{ème} année avec la création de la Police de l'Ouest lausannois (POL). Chaque municipale / municipal, en charge de la sécurité des 8 communes du district fait partie du Comité directeur (CODIR) de la POL. Les faits marquants de cette législature sont la stabilisation des dépenses sur les trois dernières années, l'entrée en fonction de l'Hôtel de Police aux Flumeaux 41 à Prilly et la mise en œuvre de l'expérience « REGIO » (mutualisation des ressources, patrouilles communes et échanges d'expériences entre la Gendarmerie vaudoise et la POL) sur les deux dernières années. Le bilan opérationnel a été audité avec un résultat positif et il appartient maintenant aux politiques de définir la prochaine étape dans la future législature.

ORPC ROL (Protection civile régionale de l'Ouest lausannois)

C'est le même CODIR que celui de la POL qui dirige l'ORPC de l'Ouest. Dès le 1^{er} juillet 2016, je le préside. Les objectifs suivants ont été achevés : mise en œuvre des nouveaux statuts intégrant la Ville de Prilly dans l'organisation, le Conseil Intercommunal a édité son nouveau règlement en adéquation avec les nouveaux statuts et un nouveau règlement du personnel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. En outre, quatre employés fixes arrivant à la retraite ont été remplacés, dont le commandant Lt col Pierre Anaheim. C'est Mme la major Corinne Brandt qui assumera son remplacement à compter du 1^{er} septembre 2021.

Seule l'étude requise par le Canton sous l'appellation « TETRIS », projetant une possible réorganisation de la protection civile, soit de 10 régions (districts) en 4 régions ou en une « cantonalisation » totale, reste en suspens de décisions politiques, impliquant peut-être la perte de compétences communales.

SDIS (Service de Défense Incendie et de Secours) Chamberonne

Cette entente intercommunale du SDIS Chamberonne rassemble les communes d'Ecublens, de Chavannes et de St-Sulpice. Avec un effectif variant de 80 à 90 sapeurs volontaires, il a été engagé dans de multiples interventions sur nos communes, soit pour combattre des feux, des inondations et d'une variété d'actions telle

que secours aux personnes bloquées dans des ascenseurs, etc. Logeant dans deux casernes, une à Ecublens et une à Chavannes, le défi de la prochaine législature sera de construire une nouvelle caserne répondant aux exigences ECA, afin de libérer les locaux actuels, peu efficaces.

Informatique

Le parc informatique était équipé d'une vingtaine de postes et de deux serveurs en 2016. La connexion entre les postes était assurée avec un câble coaxial cuivre couvrant une bande passante de 4 MB. Grâce à l'installation d'une fibre optique, avec une bande passante de 1 GB, reliant les complexes scolaires des Pâquis, le Centre 60, la Maison de Commune et la salle du Conseil au Centre 59, nous pouvons assurer la liaison rapide entre plus de 45 postes en 2021. La mise en œuvre du télétravail, requis par l'OFSP consécutif à la pandémie du COVID 19, en a été facilitée.

La commune de St-Sulpice avait délégué le support de son parc informatique aux services spécialisés de Prilly, ce contrat a été dénoncé en juillet 2020, avec effet au 31 décembre 2020. Nous avons externalisé ce support à une société privée qui assure ce travail depuis le 1^{er} janvier 2021.

La mise à jour des postes de Windows 7 à Windows 10 a été exécutée par cette société en début 2021. Cette opération était nécessaire par suite de la mise en obsolescence de Windows 7 par Microsoft et pour assurer une meilleure sécurité de nos données.

Bâtiments communaux

L'engagement d'un chef de service, en décembre 2019, pour assurer le contrôle et la maintenance de nos biens immobiliers a été une décision clé. Il a sous sa responsabilité les différents concierges engagés dans cet entretien. Il en assure aussi les réparations majeures par l'intermédiaire de maîtres d'états qui exécutent ces travaux.

La contribution de ce chef de service à la construction de la garderie des Pâquis a été importante, tant en termes de connaissances techniques spécifiques que de vision sur les aspects de la future maintenance.

L'achat de la parcelle n°187 de 3972 m² en zone industrielle, juxtaposant la parcelle n°1408 de 1712 m² acquise précédemment au début des années 2000, va ouvrir de nouvelles options pour une relocalisation de la voirie et de la déchèterie.

Assainissement et épuration

L'entente Mébre-Sorge poursuit le processus de réhabilitation du grand collecteur commun partant de Crissier, puis Renens, Ecublens, Chavannes et St-Sulpice, pour rejoindre la CISTEP de Vidy. En fin de législature nous en sommes au secteur 11, la fin des travaux étant planifiée en 2030.

Pour donner suite à l'adoption du préavis 16/19 d'un montant de CHF 990'000.00 par le Conseil, les travaux de curage et de vidéo de l'ensemble de nos collecteurs publics ont été exécutés dès février 2020 et jusqu'à ces jours-ci. Les résultats de ces visites par vidéo sont en étude auprès de notre partenaire Schopfer et Niggli pour identifier quels seront les investissements à planifier pour assurer la maintenance de notre réseau d'eaux claires et d'eaux usées à l'horizon des 10 prochaines années.

En date du 27 mars 2019, le Conseil d'État a validé la nouvelle convention CISTEP liant les 16 communes à la nouvelle station d'épuration de Vidy. Un nouveau mode de calcul, accepté dans cette convention, prend en considération le % de séparatifs eaux claires / usées de chaque commune comme un facteur de détermination du prix du m³ traité et refacturé par la CISTEP aux dites communes.

4. Pierre-Yves Brandt

Urbanisme

Le point d'orgue du dicastère de l'urbanisme est l'adoption du plan directeur intercommunal. Dans cette entreprise, St-Sulpice a uni ses forces à celles des sept autres communes du district. Ce qui a permis de bénéficier d'un outil moderne. Il sera ainsi possible aux autorités communales d'accompagner et de mieux contrôler le développement de notre territoire. Ce document consacre la nécessité d'inscrire le développement de notre commune dans l'échelle plus large du district.

A l'échelle des quartiers, force est de constater que le développement des plans d'affectation de Vallaire et des Jordils n'a malheureusement pas pu être finalisé dans le cadre de la présente législature. Le projet des Jordils a toutefois pu être amélioré afin de tenir compte des besoins et des contraintes de la population. Ces deux plans pourront toutefois être adoptés au début de la prochaine législature.

La Municipalité a également réalisé un état des lieux en vue d'une éventuelle révision du PEP centre village qui ne répond plus aux exigences actuelles. Ce projet n'a pas été mis en œuvre, mais il pourra utilement être repris et intégré ultérieurement, vraisemblablement dans le cadre d'une révision du plan d'affectation général.

Dans le cadre du PPA Les Pierrettes, la Municipalité a amorcé un processus de mise en conformité des cabanons de pêcheurs. Ceci afin de permettre leur occupation effective. Il paraissait important que ce lieu caractéristique puisse demeurer vivant. Les principaux problèmes avaient trait au respect des normes de protection contre les incendies. A l'heure actuelle, le processus est sur le point d'aboutir. Les cabanons devraient ainsi recevoir des permis d'habiter/d'utiliser.

Le développement du secteur Laviau a également peu évolué. On doit néanmoins relever que le déplacement des places d'amarrage des plaisanciers dans un port à créer sur le lac - contrepartie nécessaire à la renaturation de la Venoge - semble admis par les autorités cantonales. Le grand défi sera de gérer la coordination : coordination entre la renaturation de la Venoge, le réaménagement des installations sportives, la réalisation du nouveau port et la requalification des accès routiers ; coordination entre les Municipalités de St-Sulpice et de Préverenges, les différents services de l'État impliqués, la population, ainsi que les groupes d'influence (association sportives, défenseurs de la nature, etc.) qui s'inviteront dans le débat.

Au cours de la législature 2011-2016, St-Sulpice a été confrontée aux enjeux liés au développement de l'urbanisme. La problématique de la densification s'est immiscée dans le quotidien des citoyens, ceci à la faveur du nouveau plan général d'affectation. Tous les propriétaires l'attendaient avec impatience. Mais personne n'avait alors mesuré l'impact qu'il aurait sur le bâti existant. Le village a été partagé entre citoyens promoteurs et citoyens inquiets. Avec une indéniable pression sur les voies de circulation et nos infrastructures communautaires. La législature 2016-2021 a vu le phénomène ralentir quelque peu, beaucoup de projets immobiliers ayant déjà été réalisés. On peut également constater une prise de conscience plus marquée de la part de la population et de ses élus quant à la nécessité de reprendre la main sur les questions d'urbanisme, plus largement sur l'aménagement de son territoire. Il n'en demeure pas moins que la densification du milieu bâti est une réalité que l'on ne peut pas esquiver. Elle s'applique dans l'ensemble du canton, dans le district et sur notre commune. Il n'y aura à cet égard ni marche arrière ni statu quo. L'enjeu sera de gérer cette densification en faisant un usage proactif des outils que nous donne le plan directeur intercommunal. Ils sont nombreux et variés. Il nous appartient également de faire le meilleur usage de notre autonomie communale, principe de rang constitutionnel. Même s'il tend malheureusement à perdre de sa substance en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire, des ilots de compétence subsistent dont nous pouvons encore faire usage.

Police des constructions

Le nombre de permis de construire est demeuré relativement stable au cours de ces dernières années. On constate toutefois une évolution quant à la nature des travaux. Les réalisations nouvelles cèdent de plus en plus le pas à des travaux de transformation ou d'agrandissement.

Au fil de la législature, la Municipalité a adopté une politique plus restrictive s'agissant de l'utilisation du bonus énergétique communal. Cette thématique a renvoyé à la difficulté d'arbitrage entre la volonté de limiter les surfaces constructibles et l'encouragement à l'efficacité énergétique des bâtiments. A cet égard, il est à relever que notre commune a accueilli un nombre record de projets répondant aux normes énergétiques de type Minergie en rapport avec les autres communes du district. On peut s'en réjouir même si cela peut impliquer des volumes construits un peu plus importants.

D'une manière générale, le règlement de police des constructions de notre village demeure relativement libéral. Le corolaire est l'apparition d'une diversité plus grande dans la typologie des constructions et leur expression architecturale. Il convient de relever un nombre toujours croissant de litiges que les projets peuvent souvent susciter au moment de la mise à l'enquête. De même, on constate que les écarts des constructeurs sont toujours plus nombreux et amènent à devoir engager des procédures de régularisations et des dénonciations pénales. Pour les mêmes raisons, il est difficile d'exercer un contrôle sur les éléments extérieurs des propriétés (clôtures, portails, façades, etc.). En règle générale, la Municipalité peut encore exercer une certaine influence. Mais les outils dont elle dispose ont leurs limites.

Routes

Dans le domaine des routes, les réalisations marquantes ont été la réfection du chemin du Bochet/rue du Centre et la mise en œuvre de la troisième étape des travaux de requalification de la RC1. Les autres interventions qui ont eu lieu sur nos voiries demeurent ponctuelles ; il s'agit pour l'essentiel de travaux de réfection légers.

Dans ce contexte, on peut être satisfait de constater que les travaux réalisés nous ont permis de recevoir des ouvrages en parfait état. De même, nous a-t-il été possible de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. On doit toutefois se montrer très circonspect sur notre capacité à maintenir en bon état l'ensemble de notre réseau routier au cours des années à venir. Le diagnostic qui a été réalisé il y a quelques années évoque la nécessité d'engager des travaux sur d'autres axes. On peut notamment évoquer le chemin du Russel pour lequel un crédit d'étude a été alloué l'année dernière et qui nécessitera un crédit d'ouvrage d'ici la rentrée de l'été. Après cela, pourront notamment se profiler les travaux de requalification du chemin de la Venoge ou encore la remise en état de la deuxième étape du chemin du Bochet.

A cela s'ajoutent des dépenses importantes liées aux infrastructures de transports en commun. On rappelle que le mobilier urbain est à la charge des communes. Cela peut notamment concerner la mise aux normes obligatoire des arrêts de bus pour les personnes handicapées, le renforcement de la chaussée ou encore la seule réfection des abris. Se profile également la nécessité de procéder à la réfection du terminus de la ligne 33 dans le secteur Vallaire, qui impliquera des dépenses importantes.

Face à ces contraintes, nos réserves en liquidités sont insuffisantes pour parer aux dépenses qui s'annoncent. Le recours à l'emprunt peut être périlleux, tant que notre capacité d'autofinancement sera négative. Par ailleurs, il paraît préférable de réserver la vente de nos terrains à la réalisation d'infrastructures communautaires. Des décisions devront être prises car les infrastructures doivent être régulièrement entretenues à défaut de quoi les dépenses repoussées peuvent s'avérer plus importantes.

Services industriels

En ce qui concerne les services industriels, l'essentiel de l'activité déployée concerne l'éclairage public. La possibilité d'allouer les recettes provenant du droit du sol à des projets liés à l'éclairage public se voulait un geste politique destiné à marquer l'importance que revêt cette question à l'heure actuelle.

Les projets ne manquent pas. Conformément aux règles posées par la loi, il appartient à la commune de financer l'éclairage public de la RC1 ; ce qui signifie des investissements importants pour la troisième étape et pour la mise aux normes de la voie de mobilité douce de la première étape. Ces travaux représentent plusieurs centaines de milliers de francs que la commune devra mettre sur la table.

A côté de cela, nous devons nous préoccuper de l'éclairage de nos propres voiries. Sur la base d'un audit externe, la Municipalité a renoncé à un remplacement général de l'ensemble des points d'éclairage. L'important investissement qui en aurait découlé ne pouvait être amorti avant trente ans. La Municipalité a dès lors opté pour un remplacement séquentiel des éclairages, en priorisant les secteurs identifiés comme étant à forte surconsommation. L'objectif est de généraliser l'éclairage dégressif qui permet une baisse de l'intensité lumineuse pendant les heures creuses de la nuit. Les économies ainsi réalisées demeurent modestes, mais ce processus d'inscrit dans une volonté de réduction de la consommation et d'apaisement de l'environnement nocturne pour la faune.

Le Service technique

Ce service a réellement pris son envol au cours de la législature. Il est passé de deux à quatre collaborateurs spécialisés. Ses missions ont été identifiées et clarifiées. Cette évolution a permis de suivre l'augmentation considérable des tâches qui relèvent de son champ de compétence et un degré de complexité qui s'accroît. Le Service technique a une mission généraliste. Il doit principalement traiter de la police des constructions, de l'aménagement du territoire, de la protection des arbres, des travaux publics et de l'assainissement. Il vient encore en appui des autres services de la commune pour différentes tâches qui nécessitent une coordination. En parallèle, il remplit une mission importante d'information et de conseils en faveur de la population et des architectes. Il représente et défend nos intérêts auprès d'autres instances communales et cantonales, mais également dans nos relations avec les entreprises et les prestataires. Il pilote les études qui précèdent les projets que la Municipalité soumettra ensuite au Conseil ou celles que le Conseil demande à la Municipalité.

En dépit de ses effectifs réduits, le Service technique remplit les missions qui lui sont dévolues. Il traite les demandes qui lui sont adressées de manière diligente et personnalisée. On constate toutefois qu'il est chroniquement à la limite de ses capacités. Ses collaborateurs subissent une pression importante, de par la charge de travail qui leur incombe et du fait des administrés dont les attentes sont élevées.

Le Service technique doit mener à bien des tâches qui sont identiques à celles de communes de taille plus importante. Ses effectifs sont toutefois limités et ne nous permettent plus d'être sur tous les fronts. Cela se manifeste en particulier dans le cadre de la collaboration avec le SDOL ; nombreux sont les projets dans lesquels nous ne pouvons pas nous faire représenter faute de temps disponible. Un autre domaine dans lequel on déplore cette insuffisance de moyens est le contrôle des constructions. Les inspections de chantiers sont plus nombreuses mais ne peuvent être effectuées avec la fréquence souhaitée.

Toutes ces questions amènent à s'interroger sur les questions de taille critique. Comment une commune peut-elle encore gérer de manière autonome l'universalité des tâches qui lui sont dévolues, sachant qu'elles nécessitent toujours davantage de ressources ? De plus en plus de dicastères sont maintenant gérés à l'échelon intercommunal, avec la perte de contrôle et les problèmes de gouvernance qui en découlent. Les questions qui relèvent du Service technique nécessitent une excellente connaissance de notre territoire et une proximité qui seraient perdues si l'on devait passer par une mutualisation des tâches à l'échelon supra-communal.

Compte tenu de ces contraintes, il faudra se résoudre à étoffer encore les effectifs de notre administration. C'est le prix à payer pour conserver notre indépendance et faire un usage actif des parcelles d'autonomie communale qui sont encore entre nos mains.

Adopté par la Municipalité en séance du 7 juin 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



A. Clerc



Le Secrétaire :



N. Ray